

**RÈGLEMENT DU JEU GRATUIT FACEBOOK  
CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES  
« GAGNE TON LOYER ! »**

### **Article 1 - SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, au capital de 739 625 500 euros, dont le Siège Social est situé 61, rue du Château d'Eau 33076 Bordeaux Cedex - RCS de BORDEAUX N°353 821 028 - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 055 organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat du 16 août au 30 septembre 2016 intitulé « Gagne ton loyer ! ».

### **Article 2 - QUI PEUT PARTICIPER**

La participation à ce jeu-concours est gratuite et sans obligation d'achat, de souscription ou d'adhésion aux contrats, produits et services proposés par la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes à sa clientèle.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure de 18 à 25 ans résidant en région Aquitaine Poitou-Charentes, cliente ou non d'une Caisse d'Épargne, salariée ou non du Réseau caisse d'Épargne, depuis le site <https://www.facebook.com/caisse.epargne.apc/>.

Cependant, les personnels de la Direction Marketing et Animation Commerciale Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes et de l'agence WEB Stratégies, ayant collaboré à la réalisation du jeu-concours ne peuvent participer à ce jeu.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne. La participation est strictement nominative et le participant ne peut, en aucun cas, jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants.

### **Article 3 - COMMENT PARTICIPER**

Le jeu se déroule exclusivement sur Internet à l'adresse suivante :  
<https://www.facebook.com/caisse.epargne.apc/>.

Pour participer au jeu, il suffit de :

- S'inscrire en tant que membre sur Facebook ;
- Se connecter à la page Facebook : <https://www.facebook.com/caisse.epargne.apc/> ;
- Accéder à l'application « Gagne ton loyer ! » ;
- Remplir et valider le formulaire d'inscription au jeu-concours (nom / prénom / code postal / date de naissance / téléphone / email) ainsi qu'accepter le règlement du jeu-concours ;
- Retrouver les 10 paires de cartes en moins de 40 clics et participer au tirage au sort final

#### **Principe du jeu « Gagne ton loyer ! ».**

Le but du jeu est de retrouver les 10 paires de cartes, préalablement retournées faces cachées, avec un maximum de 40 clics pour être éligible au tirage au sort final.

Les participants s'engagent à remplir correctement et de bonne foi tous les champs mentionnés dans le formulaire d'inscription, en fournissant des informations exactes. À tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou d'adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. La Société Organisatrice se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

Toute inscription sur le site Internet présentant une anomalie ou déposée après le 30 septembre 2016 à minuit sera déclarée nulle.

Les participants peuvent participer 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en se connectant sur la page Facebook Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes via un navigateur Internet standard. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu, lié aux caractéristiques même de l'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

La société FACEBOOK dont les pages WEB seront utilisées comme support pour le jeu concours n'aura aucune responsabilité et ne pourra en aucun cas être mise en cause en cas de difficulté ou de litige relatifs au jeu concours.

Les participants sont informés que le jeu concours dont s'agit n'est pas associé, géré ou sponsorisé par FACEBOOK.

#### **Article 4 – GAINS MIS EN JEU ET ATTRIBUTION DES GAINS**

Est mis en jeu un lot comprenant 6 mois de loyer, d'une valeur maximum totale de **3 000€ TTC** (à raison de 500€ par mois maximum).

Le gagnant sera désigné par un tirage au sort qui aura lieu dans les 3 jours suivants la fin du jeu parmi tous les joueurs ayant correctement retrouvé les 10 paires de cartes en 40 clics ou moins.

Il est précisé que le gain consiste uniquement en la description prévue ci-dessus pour l'ensemble du jeu mis en place pour cette opération. Il devra être accepté tel quel, ne pourra faire l'objet d'une compensation financière ni d'une cession à un tiers.

Pour recevoir la somme équivalente à 6 mois de loyer, le gagnant devra fournir une quittance de loyer de moins de 3 mois. Il recevra alors 6 fois son loyer effectif (dans la limite des 3 000€).

#### **Article 5 – REMISE DES GAINS**

La Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes ou son prestataire informera le gagnant, par téléphone ou mail, dans un délai de deux semaines suivant la date du tirage au sort, en utilisant le numéro de téléphone ou l'adresse mail fourni dans le bulletin de participation, en indiquant les modalités de remise du prix gagné.

Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité, son adresse et les informations nécessaires à l'éligibilité au gain. Toute information fautive entraîne la nullité irrévocable de sa participation.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

#### **Article 5 - RESPONSABILITES**

Le gagnant s'engage à dégager de toute responsabilité la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, ses agences de publicité et de promotion, les partenaires de la promotion, leurs employés ou représentants, de tout dommage qu'il pourrait subir en liaison avec l'acceptation du lot gagné.

Ainsi, le gagnant déclare être informé et accepter expressément que la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre), de tout incident survenu à l'occasion de la participation au présent jeu-concours et de ses suites. La Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes décline toute

responsabilité en cas de dommage qui pourrait être causé au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain.

En aucun cas la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes ne saurait être tenue pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration de ces données. La Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes ne pourrait être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison que ce soit, ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter.

La Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes ne saurait être tenue responsable dans le cas d'éventuels grèves, retards des services d'expédition des dotations ne permettant pas au gagnant d'en profiter pleinement. La Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes n'assume aucune responsabilité quant à l'état de livraison et/ou en cas de vols des dotations acheminées par voie postale.

La Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Il est rappelé que Facebook n'est en aucun cas associé ou partenaire du jeu-concours. Sa responsabilité ne pourra être engagée.

#### **Article 6 - INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées exclusivement à la société organisatrice, et à ses partenaires, ainsi qu'à toutes sociétés et/ou personnes intervenant dans le cadre du présent jeu-concours. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu-concours ne pourront pas participer au tirage au sort.

Le gagnant autorise expressément la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes et ses partenaires à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu-concours l'identité du gagnant, à savoir les initiales de son nom, son prénom, son département d'habitation ainsi que sa représentation photographique en cas de photos prises lors d'une éventuelle remise de prix.

Cette autorisation est valable pendant 6 mois à compter de l'annonce du gagnant. Elle n'ouvre droit, dans les conditions susvisées, à aucun droit ni contrepartie financière au profit du gagnant autre que la remise de son lot.

Tout participant au jeu-concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes – « Nom de votre agence », ou si vous n'êtes pas client, Service Relations Clients, Jeu-concours Facebook « Gagne ton loyer ! », 61 rue du château d'eau CS 31271 33076 Cedex. Vous avez la possibilité de vous opposer, sans frais, à ce que les données personnelles vous concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale par la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, par BPCE, ses filiales directes et indirectes ou par ses partenaires commerciaux, en adressant un courrier à l'adresse ci-avant. Chaque courrier devra être accompagné de la photocopie d'un titre d'identité signé par son titulaire.

Le gagnant autorise par avance, du seul fait de l'acceptation de son gain, que la Société Organisatrice exploite sous quelque forme que ce soit et auprès de tout public, à des fins commerciales, publicitaires ou de relations publiques, de presse, compte rendu rédactionnel ou publi-rédactionnel de tout type liés au présent jeu, ses déclarations écrites ou verbales relatives à ce gain, ainsi que son identité, à savoir les initiales de son nom, son prénom, son département d'habitation ainsi que sa représentation photographique.

## **Article 7 - ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

Ce règlement peut être consulté gratuitement sur <https://www.facebook.com/caisse.epargne.apc/>

Aucune information autre que la communication, au gagnant, de son statut de gagnant ne sera donnée par téléphone.

## **Article 8 – RESERVES**

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, de proroger, d'écourter, d'annuler ce jeu, ou encore d'en limiter les gains, en cas de force majeure selon l'interprétation faite par la jurisprudence française.

En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

## **Article 9 - FRAUDE**

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code pénal.

Toute participation au jeu-concours à l'aide de création de comptes multiples sera inéligible.

## **Article 10 - LOI APPLICABLE**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté relative à l'interprétation, l'exécution, de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis aux Tribunaux compétents de Bordeaux.